

Publié le 13 octobre 2016.
Dernière modification : 4 février 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ÎLES MARQUISES

propriétés à Nuka-Hiva

participation de la [Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles](#)

S.A., 1913

En 1913, la Société française des îles Marquises commençait la mise en valeur d'une concession dite de la Vallée française (100 hectares), à Taiohae (Nuka-Hiva). Elle faisait, peu après, l'acquisition de la vallée de Taipi-Vai (2.000 hectares), considérée comme la plus riche des Établissements français de l'Océanie, au fond de la baie du Contrôleur (*Les Annales coloniales*, 23 novembre 1928).



Coll. Serge Volper
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ÎLES MARQUISES
Société anonyme

au capital de 300.000 fr.
divisé en 600 actions de 500 francs chacune
Statuts déposés chez M^e Courcier, notaire à Paris

ACTION ABONNEMENT SEINE 2/10 EN SUS 5 c. POUR 100 fr.

Siège social à Paris

CERTIFICAT D' ACTIONS NOMINATIVES
de 500 francs libérées entièrement
Madame Frances Mary Christie, Vve Robert Dollfus
demeurant 73, rue de Courcelles, Paris
est propriétaire de deux actions
Paris, le 22 mars 1921
Un administrateur (à gauche) : Henri Picot
Un administrateur (à droite) : Froment-Guieysse

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ÎLES MARQUISES
(*Les Annales coloniales*, 17 mars 1922)

Les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. Picot, président du conseil d'administration.

Usant de l'autorisation qui lui en avait été donnée par l'assemblée du 28 juin 1920, le conseil d'administration avait, le 28 octobre 1921, décidé d'augmenter le capital pour le porter de 800.000 à 1.200.000 francs.

L'assemblée d'hier a régularisé cette augmentation, réalisée par la création de 800 actions nouvelles de 500 francs émises à 515 francs.

AEC 1922-810 — Sté française des îles Marquises, 20, rue de Mogador, PARIS (9^e).
Capital. — Sté an., f. en 1913, 800.000 fr. en 1.600 act. de 500 fr. dont 60 d'apport. Capital porté à 1.200.000 fr. en mars 1922).

Objet. — Culture du cocotier, de la vanille, du coton ; élevage ; achat du coprah et du coton aux indigènes ; vente de tous art. français.

Imp. — Coprah, coton, vanille.

Exp. — Alimentation, quincaillerie, confection.

Siège d'exploit. et comptoirs. — Taiohac (Nuka-Niva), Atuona, Hua-hoa (Îles Marquises).

Conseil. — MM. H[enri] Picot [BCEEM], présid. ; Ch. Gallois, L[éon] Bertrand 1, Éd[ouard] de Valcourt², Ed[mond] Agache³, admin. ; Emmanuel Pelleray⁴, G. Froment-Guieysse [BCEEM], admin. dél.

Pour la mise en valeur de nos colonies
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE
par Louis Antériou,
député de l'Ardèche
(*Les Annales coloniales*, 24 juillet 1922)

.....
Par leur situation dans l'océan Pacifique, nos établissements sont les escales toutes désignées des navires se rendant d'Amérique en Australie, Depuis le percement de l'isthme de Panama, dix compagnies de navigation transitent par cette voie à destination de l'Australie ; or, aucun des navires ne peut toucher nos ports de Papeete (Tahiti) et de Nuka-Hiva (îles Marquises), l'état lamentable de ces ports ne le leur permettant pas.

.....
Il faut également créer un port d'escale à Nuka-Hiva, avec un wharf de 150 mètres environ et deux feux, l'un de direction, au fond de la baie de Taichao, l'autre de port, sur le wharf.

Il est enfin indispensable de construire des phares sur la route maritime de Papeete à travers les Touamotou, afin de ne pas obliger les navires venant de San-Francisco et de Panama, à allonger leur route en contournant à grande distance cet archipel.

Les travaux d'assainissement et d'adduction d'eau à Papeete et dans les principaux centres du groupe ; la construction de citernes dans les îles, d'un hôpital à Papeete, et de dispensaires aux chef-lieux des îles Sous-le-Vent, des Marquises, et des Touamotou ; la création d'une école professionnelle et technique à Papeete, compléteront heureusement le programme de travaux dont l'urgence est établie, et qui doivent vivifier si fortement nos possessions océaniques

1 Léon Bertrand (1858-1951) : ingénieur des ponts et chaussées, il pantoufle en 1892 à la Cie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz, puis à la SCAC dont son beau-frère, Robert Galoppe, était l'un des animateurs. Il la représente notamment comme administrateur délégué (1908), puis vice-président des Phosphates de l'Océanie. Voir [encadré](#).

² Édouard de Valcourt : administrateur de la Société franco-tahitienne.

³ Edmond Agache : petit-fils du filateur Donat Agache (1804-1857). Fils d'Auguste (1848-1938)(nécro dans *Le Temps*, 20 novembre 1938). Neveu d'Édouard (1841-1923), gendre du chimiste Frédéric Kuhlmann, d'Alfred (1843-1915), peintre académique, d'Edmond (1847-1920), marié à Louise Desmedt, et de Julia (1851-1901), l'épouse de Frédéric Kuhlmann. Cousin de Donat Agache (1882-1929) — fils d'Édouard —, administrateur délégué de Agache fils (textile) et des Éts Kuhlmann, administrateur des Mines d'Anzin, des Phosphates tunisiens, des Pyrites de Huelva, de la BFCI, du CCF, de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord... Frère d'Alfred (1875-1934), architecte urbaniste, chargé entre les deux guerres du remodelage de Rio-de-Janeiro. Marié à Christiane Malibran y Santibanez. Attaché à la SCAC, où Robert Galoppe, fils adoptif du fondateur, Mesnier, avait épousé une fille de l'historien Gilbert Augustin-Thierry (1843-1915) — neveu de l'historien Augustin Thierry (1795-1856) et historien lui-même — et de Marie-Julie Agache (1845-1921), fille de Donat.

Administrateur de la Cie franco-tahitienne et de la Sté cotonnière des Établissements français de l'Océanie (Ann. entrep. col., 1922), puis de la Cie immobilière et agricole de l'Océanie (1927). En outre administrateur des Pyrites de Huelva (participation SCAC) et actionnaire en 1933, en compagnie de Léon Bertrand — autre pilier de la SCAC —, de la Société commerciale des huiles et essences minérales, chaperonnée par la Banque Lambert-Biltz.

⁴ Emmanuel Pelleray : co-auteur, avec MM. G. Regelsperger et G. Froment-Guieysse du volume sur l'Océanie, dans la collection Notre Domaine colonial, publiée par la BCEEM.

Société française des îles Marquises
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 décembre 1922)

Les actionnaires se sont réunis hier en assemblée ordinaire, au siège social, 20, rue de Mogador, à Paris ; ils ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1921 qui ne comporte pas encore de comptes de profits et pertes, la société étant toujours en période d'organisation.

A l'actif du bilan, les établissements de Atuana-Taihae figurent pour 305.551 fr. 69 ; les disponibilités pour 196.915 fr. 03 ; les comptes d'ordre débiteurs pour 19.902 fr. 04 et les stocks et approvisionnements pour 109.619 fr. 54.

Au passif, le fonds de réserve est inscrit pour 15.000 fr ; les créanciers divers s'élèvent à 252.296 fr. 81 ; les comptes d'ordre créditeurs pour 1.680 fr. ; les provisions pour fluctuation du portefeuille et frais de voyage, chacune pour 2.000 francs.

La grande misère des îles Marquises
par William Bertrand,
député de la Charente-Inférieure,
membre de la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats
(*Les Annales coloniales*, 12 septembre 1924)

Le problème de la dépopulation est très inquiétant pour plusieurs de nos colonies. Je le signalais dans un récent éditorial. Parmi les colonies qui souffrent le plus de cette plaie, il faut citer les îles Marquises et les ausculter attentivement, puisqu'au même moment, deux publicistes, l'un M. Pierre Crépin, dans un magazine, l'autre M. Jean Dorsenne dans la revue *Le Monde nouveau*, se penchent au chevet du malade.

Le premier, Pierre Crépin, envisage la situation économique lamentable des îles ; les troupeaux y vivent en liberté et on les y chasse pour se nourrir à la manière des Espagnols à Saint-Domingue aux beaux temps du régime colonial instauré par nos voisins.

La consultation de M. Jean Dorsenne va aux origines mêmes du mal : la dépopulation. Il constate d'abord. Il y avait, il y a 75 ans, 25.000 habitants aux îles Marquises, on en compte aujourd'hui 2.200 dont à peine 300 indigènes de race pure. Tous les ans, on constate l'excédent des décès sur les naissances. 2.200 habitants ; nous sommes loin des 100.000 habitants que Portes, qui l'a visité au début du siècle dernier, donnait à cet archipel.

Les causes de la dépopulation sont multiples ; l'ivrognerie, qui fait des ravages effroyables, la consommation de la popoi (fruit à pain à moitié pourri et fermenté), la syphilis et la défloration précoce des fillettes qui rend aux Marquises la plupart des femmes infécondes.

Déjà en 1888, M. Martial Merlin, aujourd'hui gouverneur général de l'Indochine et à cette époque résident aux îles Gambier, dénonçait la mortalité effrayante dans les divers archipels des établissements français d'Océanie ; successivement les docteurs Tautain et Sarportas, l'administrateur de Poyen-Belleisle ont signalé le fléau et réclamé les remèdes.

M. Jean Dorsenne écrit : les administrateurs ne peuvent rien, car ils se heurtent à deux fléaux.

Il précise :

« Désarmé a l'égard de l'indigène — ce qui est malheureux —, l'administrateur l'est aussi vis-à-vis des gendarmes et des Européens propriétaires de maisons de commerce — ce qui est pire.

On peut affirmer en effet, que les gendarmes et les commerçants européens constituent, aux Marquises, deux fléaux, au moins aussi graves que l'ivrognerie et la mauvaise conduite des femmes.

Phénomène étrange : dans la Métropole, le gendarme est un excellent homme. Il appartient à un corps d'élite et sa probité est universellement admise. Aux Marquises, car je ne veux point généraliser et prétendre qu'il en est de même dans toutes les colonies, le gendarme commet les actions les plus immorales et les plus répréhensibles. Le maintien des gendarmes aux Marquises, s'exprimait récemment l'administrateur M. de Poyen, semble être une gageure.

Le gendarme ne remplit pas, comme on pourrait le croire, des fonctions militaires mais bien des fonctions civiles. Il se trouve investi d'une petite puissance qui le grise. Son chef hiérarchique se trouvant à Papeete, à 800 kilomètres de là, il jouit en pratique d'une liberté absolue, et il est de tradition chez les gendarmes de considérer leur traitement comme une rente.

Cette paresse ne serait encore que demi-mal, si les gendarmes, abusant de leur pouvoir, ne pressuraient l'habitant, indisciplinés et violente, véritables potentats au petit pied. Le récit de leurs méfaits remplirait des volumes.

Quelque dissolus que soient les Marquisans, ils avaient toujours montré un grand respect pour les enfants, mais les gendarmes, pour qui le vers fameux de Juvénal était lettre morte, se moquèrent bien vite de cette pudeur. Les documents officiels prouvent que ce sont eux, qui les premiers se sont mis à déflorer les fillettes et ont inculqué cette pratique, la plus infâme qui soit peut-être, aux indigènes. »

N'y a-t-il qu'aux Marquises que certains gendarmes et certains autres fonctionnaires agissent. de la sorte ?

Quant aux commerçants, le témoignage de M. Dorsenne est d'accord avec Paul Gauguin qui vécut aux Marquises les dernières années de sa vie : les commerçants vendent à crédit, les indigènes s'endettent, les commerçants prennent les gages immobiliers qu'ils recherchent. Dans une note à l'administration, une de ces maisons dites de commerce avouait récemment que « l'indigène achète tout ce qu'on veut quand il a été étourdi par des distributions clandestines d'alcool ».

Si vous ajoutez à cela que le commerce aux Marquises se pratique sous la forme du troc, que les produits livrés par l'indigène ne sont estimés qu'au 1/5 de leur valeur, que d'autre part, aux indigènes comme aux Européens, les comptoirs vendent leurs articles avec 300 % de bénéfices, car personne aux Marquises ne peut faire venir quoi que ce soit directement de Papeete, vous aurez une notion exacte de la grande misère des Marquises.

Peut-on y apporter remède ?

C'est ce que j'examinerai d'après les suggestions de nos auteurs et de l'administration, dans un prochain papier.

COMMENT SAUVER LES ÎLES MARQUISES

par William Bertrand,

député de la Charente-Inférieure,

membre de la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats

(*Les Annales coloniales*, 16 septembre 1924)

Comment remédier à la détresse des îles Marquises ?

Ce serait chimère de croire qu'on peut établir à Taichac, une escale des paquebots allant de San Francisco à Papeete. Il ne faut guère songer davantage à améliorer le service — qui n'est même pas mensuel — assurant plutôt mal que bien la liaison entre Tahiti et les Marquises.

Les terrains de l'archipel sont pour la plupart entre les mains des grosses maisons de commerce qui ne les cultivent point mais se livrent à ces acquisitions non pour la culture mais pour la spéculation de terrains.

Les Marquises sont une colonie de monoculture.

Premièrement, le cocotier ou arbre à pain, dont le fruit cuit à l'eau, forme la base même de l'alimentation des indigènes, est l'arbre qui pullule dans le pays. La flore marquiséenne compte également un grand nombre d'autres espèces, fougères, graminées, nubracées, euphorbiacées, sans oublier le cocotier, un faux goyavier, le citronnier, l'avocatier, un faux bois de rose, etc. etc.

Quelques tentatives ont été faites pour cultiver la vanille, le coton, le manioc, le café, le coprah, ainsi que le signalait M. Henry, dans une récente conférence à la Société nationale d'acclimatation, mais sans grand succès, puisque la production du coprah n'a jamais dépassé 500 tonnes par an.

En organisant méthodiquement la culture dans l'archipel, on pourrait obtenir annuellement 20.000 tonnes de coprah, 2 à 3.000 tonnes de coton. 10.000 tonnes de manioc et du café d'excellente qualité.

Pour cultiver et récolter, il faut de la main-d'œuvre, l'archipel en est aussi démunie que certains districts du Congo.

Il a été question d'une immigration annamite. M. de Poyen-Bellisle préconise la main-d'œuvre africaine comme susceptible de donner de meilleurs résultats. Il propose même de faire appel au Saras qui peuplent une partie du bassin de l'Ouham et du Chari, agriculteurs solides qui s'acclimateraient très vite aux conditions d'existence des Marquises.

Leur travail couvrirait rapidement les importants frais de transport que causerait leur immigration.

Il faudrait encore donner l'autonomie au budget des Marquises, dont les recettes ont, jusqu'à ce jour, contribué à boucher les trous du déficit de Tahiti. On pourrait alors réaliser les travaux indispensables à la vie de l'archipel : routes, chemins, cadastre, inventaire du domaine et son lotissement, institution de communications interinsulaires régulières, création d'un internat pour les enfants entre dix et quinze ans, développement de l'enseignement.

Voilà un programme minimum qui ne demanderait pas beaucoup d'argent et qui pourrait être rapidement exécuté.

Dans ce cas, nous serons assurés de conserver cet archipel et de voir nos nationaux et les indigènes y prospérer côte à côte. Sinon nous risquons fort que la récente visite de l'amiral Hugues, à bord du cuirassé le *Kansas*, malgré la parfaite correction des officiers américains, ne soit que le prélude d'une mainmise économique, en attendant l'autre, des États-Unis sur l'archipel dont nous semblons nous désintéresser.

Le souvenir des Philippines et de Cuba n'est pas si loin.

Suite :

1923 : Absorbée par la [Compagnie franco-tahitienne](#).

1927 : absorption de la Compagnie franco-tahitienne par la [Compagnie immobilière et agricole de l'Océanie](#).